

# Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



MAI  
2020  
NUMÉRO  
1146

## En 2018, 3,4 % des retraités cumulent emploi et retraite

En 2018, 3,4 % des retraités de 55 ans ou plus résidant en France, soit 482 000 personnes, exercent une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite, selon l'enquête Emploi de l'Insee. La part des personnes en situation de cumul emploi-retraite parmi les retraités de 62 à 64 ans diminue depuis 2015, alors qu'elle augmente parmi les autres tranches d'âge. Cette baisse pourrait être liée aux nouvelles règles du cumul emploi-retraite définies par la réforme de 2014, qui a pu conduire certains assurés à prolonger leur carrière dans le cadre de la surcote plutôt que du cumul.

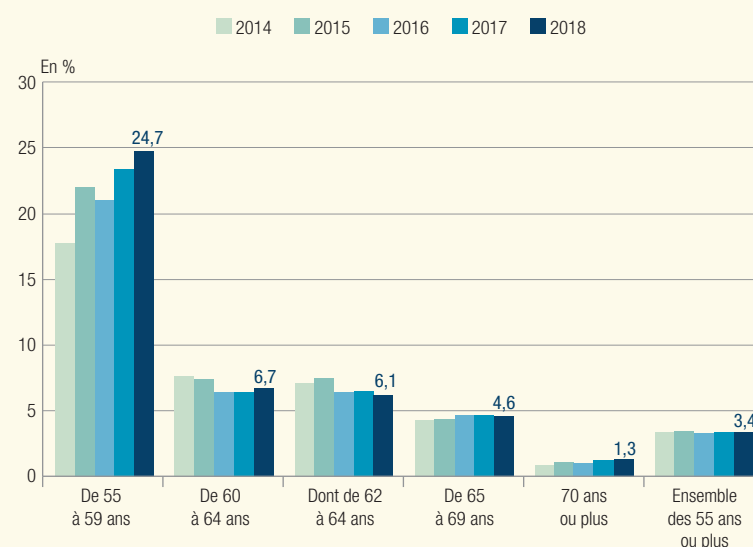
Yoann Musiedlak (DREES)

En 2018, 482 000 personnes âgées de 55 ans ou plus, résidant en France (hors Mayotte), cumulent une activité professionnelle avec une pension de retraite<sup>1</sup>, soit 3,4 % de l'ensemble des retraités de 55 ans ou plus<sup>2</sup>, selon l'enquête Emploi de l'Insee. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2014, où 464 000 personnes étaient dans cette situation [graphique 1 et tableau complémentaire A<sup>3</sup>]. 58 % des personnes cumulant emploi et retraite ont 65 ans ou plus. Le cumul emploi-retraite concerne majoritairement des hommes (58 % des cumulants). Parmi les retraités de 55 à 59 ans<sup>4</sup>, 25 % cumulent un emploi et leur retraite, soit 7 points de plus qu'en 2014. Cette proportion se réduit à 6,7 % chez les 60 à 64 ans, 4,6 % chez les 65 à 69 ans et 1,3 % chez les 70 ans ou plus. Cette diminution avec l'âge concerne aussi bien les femmes que les hommes.

### Depuis 2015, le recours au cumul emploi-retraite diminue parmi les 62-64 ans

La part des personnes en cumul emploi-retraite (ou « cumulants ») parmi les retraités

GRAPHIQUE 1  
Proportions de personnes en cumul emploi-retraite parmi les retraités de 55 ans ou plus, de 2014 à 2018



Note • L'âge de l'individu est celui atteint le dernier jour de la semaine de référence de l'enquête Emploi.

Lecture • 6,1 % des retraités âgés de 62 à 64 ans en 2018 étaient en cumul emploi-retraite.

Champ • Retraités de 55 ans ou plus, résidant en France (hors Mayotte) et vivants au 31 décembre de l'année.

Sources • Insee, enquêtes Emploi 2014 à 2018 ; calculs DREES.

1. En moyenne annuelle. Ces effectifs incluent, outre le cumul emploi-retraite proprement dit, les situations de retraite progressive. Ces dernières restent toutefois peu fréquentes.
2. Le cumul emploi-retraite concerne pour l'essentiel les retraités les plus jeunes, encore en capacité de travailler. Il représente ainsi 6,1 % parmi les retraités de moins de 70 ans.
3. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude sur le site Internet de la DREES.
4. Les retraités sont peu nombreux dans cette classe d'âge (5,4 % de la classe d'âge). Ces départs avant 60 ans concernent surtout les catégories actives de la fonction publique, les militaires et les régimes spéciaux.

de 60 à 64 ans diminue ces dernières années, alors qu'elle augmente pour les autres classes d'âge. Cette baisse est pour partie portée par les retraités de 62 à 64 ans et pourrait tenir aux nouvelles règles du cumul emploi-retraite définies par la réforme de 2014. Désormais, l'assuré doit avoir cessé toute activité pour obtenir le versement de sa retraite et la reprise d'activité ne génère plus aucun droit à retraite (*encadré 1*). Ces conditions plus restrictives d'accès au cumul emploi-retraite auraient ainsi conduit, à partir de 2015, certains assurés à prolonger leur carrière plutôt dans le cadre de la surcote (dispositif qu'ils pourraient juger plus avantageux).

### Les non-salariés ont plus souvent recours au cumul emploi-retraite au sein d'un même régime

En 2018, 3,0 % des retraités de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV) [hors nouveaux retraités de l'année] cumulent une pension avec un revenu d'activité au sein du même régime de retraite (cumul dit « intra-régime ») [tableau complémentaire B]. Les non-salariés, quant à eux, y recourent plus souvent : en 2018, 5,0 % des pension-

## ENCADRÉ 1

### Le cumul emploi-retraite depuis la loi du 20 janvier 2014

Par dérogation au principe selon lequel la liquidation de la pension de retraite suppose la cessation définitive d'activité, la reprise d'une activité rémunérée par un retraité est possible dans le cadre du cumul emploi-retraite, au sein du même régime (cumul intra-régime) ou au sein d'un autre régime (cumul inter-régime). Ce dispositif existe depuis la création du système de retraite en 1945, mais ses modalités ont été modifiées, notamment par la loi du 21 août 2003, par la loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2009, puis par la loi du 20 janvier 2014. Pour cette dernière, les modifications qui en découlent sont applicables aux pensions prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Désormais, l'assuré doit avoir cessé toute activité professionnelle pour obtenir le versement de sa retraite. Cette cessation d'activité n'est pas obligatoire pour les liquidations survenues avant 55 ans<sup>1</sup>. En outre, alors que la reprise d'une activité dans un nouveau régime permettait d'acquérir de nouveaux droits à la retraite jusqu'à 2014, ce n'est dorénavant plus le cas. Cette évolution peut avoir réduit l'attrait du cumul inter-régime depuis 2015.

1. Les élus et certaines activités comme les activités artistiques ne relèvent pas non plus de cette obligation de cessation d'activité.

nés de la Sécurité sociale pour les indépendants (SSI), commerçants et artisans confondus, cumulent une retraite et un emploi affilié à ce régime ; pour les professions libérales, cette proportion s'élève à 11,1 %.

Depuis la libéralisation des conditions d'accès au cumul emploi-retraite (en loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2009), le nombre de retraités en situation de cumul emploi-retraite intra-régime ne cesse d'augmenter (+7,4 % en 2018 par rapport à 2017 parmi les régimes de professions libérales et d'indépendants et +3,8 % à la CNAV).

Le cumul emploi-retraite concerne davantage les hommes que les femmes, quel que soit le régime considéré. En effet, à la CNAV, 52 % des cumulants sont des hommes. Cette part atteint 75 % à la SSI. Ces proportions sont légèrement supérieures à la part des hommes dans l'ensemble des retraités ou parmi les nouveaux retraités dans chaque régime.

Les proportions de retraités cumulant leur pension avec un emploi au sein d'un même régime diminuent avec l'âge. Situées entre 6 % et 10 % autour de 65 ans, elles passent en dessous de 2 % au-delà de 75 ans. ■

## POUR EN SAVOIR PLUS

- **Arnaud, F.** (dir.) (2019, juin). *Les retraités et les retraites*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- **Conseil d'orientation des retraités (COR)**. (2015, septembre). Les dernières évolutions en matière de cumul emploi-retraite : quel dispositif pour quels objectifs ? Séance du 23 septembre 2015, documents 3, 4 bis, 5 et 5 bis.
- **Conseil d'orientation des retraités (COR)**. (2018, novembre). Transitions emploi-retraite et niveau de vie. Séance du 21 novembre 2018.
- **Dardier, A.** (2016, janvier). Durée de cumul RG/RSI : une application des modèles de durée. CNAV, *Les Cahiers de la CNAV*, 10.
- **Flamand, L., Gilles, C., Trannoy, A.** (2018, novembre). Qui travaille après 65 ans ? Dans France, Portrait social – édition 2018. Paris, France : Insee, coll. Références.
- **Musiedlak, Y.** (2017, septembre). Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel. DREES, *Études et Résultats*, 1021.
- **Pla, A.** (2018, décembre). Un médecin libéral sur dix en activité cumule emploi et retraite. DREES, *Études et Résultats*, 1097.

## LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site  
[drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur  
[www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr)

Pour recevoir nos avis de parution  
[drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution)

**Directeur de la publication :** Fabrice Lengart

**Responsable d'édition :** Souphaphone Douangdara

**Rédactrice en chef technique :** Sabine Boulanger

**Secrétaire de rédaction :** Elisabeth Castaing

**Composition et mise en pages :** Stéphane Jeandet

**Conception graphique :** Julie Hiet et Philippe Brulin

**Pour toute information :** [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384



STATISTIQUE  
P U B L I Q U E

La DREES fait partie  
du Service statistique public  
pilote par l'Insee.